

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 11 Janvier 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le onze Janvier, le Conseil municipal de la Commune de Bazoges-en-Paillers, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-François YOU, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil municipal : 6 Janvier 2023

**ETAIENT PRESENTS** : Jean-François YOU, Sébastien DURANDET, Cyril BEDIN, Charlène MINCHENEAU, Jean-Michel PASQUIET, Rachel BOUDAUD-GABORIEAU, David BONNEAU, Eric MORNE, Cynthia CHATAIGNER, Guillaume MARTINEAU, Muriel CADOR, Carine VRIGNAUD, Sébastien PERROTIN.

**ABSENTS EXCUSES** : Hélène GUERY (donne pouvoir à Muriel CADOR), Patricka GUILLOTEAU.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Sébastien PERROTIN.

*Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures 30.*

Aucune observation n'étant formulée sur la rédaction du compte-rendu de séance du 14 Décembre 2022, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, en approuve le contenu.

**1. OUVERTURE DE CREDITS AU BUDGET GENERAL PRIMITIF 2023**

Conformément à l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'exécutif de la Collectivité Territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'Investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au Budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les crédits ouverts au Budget 2022 s'élevant à 942 172.76 € hors remboursement de la dette, le Conseil Municipal peut décider de l'ouverture anticipée de crédits à hauteur de 235 543 €. Le Budget Primitif 2023 étant voté en Mars 2023, il convient de procéder à des ouvertures de crédits aux opérations suivantes sur le Budget Général :

Opération	Nature des Travaux	Ouverture de crédits 2021
60 – Foyer Communal	2313 - Constructions	80 000 €
23 – Immobilisations en cours	2315 – Installations, matériels et outillage	20 000 €
21 – Immobilisations corporelles	2183 – Matériel de bureau et matériel informatique	3 000 €
204 – Subventions d'équipement versées	204172 – Autres EPL – Bâtiments et installations	17 000 €
<b>TOTAL</b>		<b>120 000 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** l'ouverture de crédits au Budget Général Primitif 2023 comme détaillé ci-dessus.

## 2. DROITS DE PLACE 2023

M. le Maire rappelle à l'assemblée les tarifs des droits de place de l'année 2022 qui ont été délibérés lors de la séance du 26 Janvier 2022.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Activités	Tarifs 2022	Tarifs 2023
Jeux d'enfants	40.00 €	40.00 €
Stand de Tir	20.00 €	20.00 €
Manège Enfants	60.00 €	60.00 €
Confiserie – Bancs de chichis – alimentaire	20.00 €	20.00 €
Auto-Scooter	80.00 €	80.00 €
Jeux Cascades	25.00 €	25.00 €
Toboggan	20.00 €	20.00 €
Pêches aux canards	20.00 €	20.00 €
Elastique	20.00 €	20.00 €
Boules sur eau	20.00 €	20.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **DE FIXER** les tarifs de l'année 2023 comme détaillés ci-dessus.

## 3. LIGNE DE TRESORERIE 2023

M. Le Maire rappelle que dans le cadre de la gestion des budgets et de la trésorerie, l'ouverture d'une ligne de trésorerie est nécessaire. Le Crédit Agricole et la Caisse d'Epargne ont formulé une proposition financière. Après examen de ces propositions, les élus souhaitent valider l'offre du Crédit Agricole qui propose les conditions suivantes :

	Ligne de trésorerie
Montant	300 000 €
Durée	12 mois
Commission d'engagement	0.10 % de 300 000 € soit 300 €
Taux	Variable euribor 1 mois + marge 0.52 %
Calcul des intérêts	365 jours
Commission de non utilisation	Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **DE VALIDER** la proposition du Crédit Agricole,
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer les documents se rapportant à cette opération.

#### **4. AVENANT N°5 AU MARCHÉ DE PREPARATION ET FOURNITURE DE REPAS ET PRESTATIONS ACCESSOIRES**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°24.04.2019.023 du 24 Avril 2019 attribuant le marché de préparation et fourniture de repas et prestations accessoires du restaurant Scolaire à la Société Restoria.

Le présent avenant a pour objet la modification de la formule de révision des tarifs en cours pour un rétablissement de l'équilibre économique du marché.

Monsieur le Maire présente les caractéristiques de l'avenant n°5.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** l'avenant n°5 au marché de préparation et fourniture de repas et prestations accessoires du restaurant Scolaire,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

#### **5. REGLEMENTATION DES HEURES DE MISE EN SERVICE / COUPURE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE BAZOGES EN PAILLERS**

La situation du système électrique risque d'être particulièrement tendue certains jours de l'hiver prochain. Des solutions existent pour préserver l'approvisionnement des Français en électricité, au nombre desquelles figure la sobriété énergétique individuelle et collective, qui s'inscrit dans la campagne de mobilisation gouvernementale « Chaque geste compte ».

Une vigilance est donc préconisée, durant ces périodes de forte consommation indiquées par Ecowatt. Ce dispositif citoyen, mis en place par le gestionnaire du réseau électrique français RTE, en partenariat avec l'ADEME, qualifie en temps réel le niveau de consommation des Français. A chaque instant, des signaux vert, orange, rouge indiquent l'état du réseau électrique afin d'inciter les particuliers, les entreprises et les

collectivités à limiter leur consommation, et plus particulièrement sur des périodes ciblées où le réseau est sous tension (8h-13h et 18h-20h) : [www.monecowatt.fr](http://www.monecowatt.fr)

Dans ce contexte où la mobilisation de chaque acteur compte, le SYDEV, en sa qualité de délégataire de l'éclairage public sur la majorité des communes de Vendée, a décidé de s'associer activement aux démarches de volontariat vertueux en autorisant Enedis à réduire l'éclairage public en début de soirée les jours où le réseau électrique est tendu, voire très tendu, sur le territoire des **communes volontaires**.

Comme évoqué lors des derniers Comités Territoriaux de l'Energie, le SYDEV a signé courant novembre 2022 avec Enedis une convention d'expérimentation relative à l'extinction de l'éclairage public pendant les jours Ecowatt, en cas de signal orange ou rouge.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune peut adhérer au dispositif EcoWatt en prenant un arrêté du Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'ADHÉRER** au dispositif EcoWatt,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

## 6. Questions diverses

- **Prochain Conseil Municipal le Mercredi 8 Février 2023 à 19 heures 30.**

*L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 21 heures.*

Le Maire, Jean-François YOU	Le secrétaire de séance, Sébastien PERROTIN
--------------------------------	--